Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DELIBÉRATION N° 2025-113
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE AVEC LA SOCIETE IDEE LIGHT (CONTRAT N°2025-009-T), AYANT POUR OBJET LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES A L'INTERIEUR DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur : Monsieur Patric BRETHOUS

Contexte réglementaire :

En application du Règlement (UE) 2019/2020 et de la directive européenne 2011/65/UE sur la réduction des substances dangereuses, des lampes fluorescentes compactes (CFLni), tubes fluorescents T5 et T8, etc. ne sont plus commercialisés sur le marché européen depuis 2023. Par conséquent, ces sources lumineuses doivent être remplacées par des lampes et luminaires plus performants de type LED.

Le projet :

Selon le Syndicat de l'éclairage, le remplacement systématique des tubes fluorescents par des tubes LED permettrait d'économiser jusqu'à 70% de la facture d'électricité. La longévité des lampes LED réduit également les coûts de maintenance.
Par ailleurs, cette solution de luminaires intelligents apporte flexibilité, confort, économies maximales, et assure à l'exploitant la conformité aux réglementations des installations d'éclairage.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Compte tenu de la difficulté pour intervenir dans les sites occupés, il convient de planifier ces travaux pendant les vacances scolaires de Noël 2025 et de Février 2026.

Il est donc rendu nécessaire de réaliser le remplacement des luminaires à l'intérieur des bâtiments scolaires avec l'entreprise **IDEE-LIGHT** pour l'année 2025/2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique dans sa dernière version,
VU L'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020,
VU la Commission Cadre de Vie, Sécurité et Développement économique en date du 18 novembre 2025

CONSIDERANT que le marché n°2022-002-PA contracté avec l'entreprise **IDEE-LIGHT** concerne la réalisation de travaux de maintenance électrique, principalement suite aux passages du bureau de contrôle VERITAS, mais ne permet pas de réaliser des travaux de cette ampleur,
CONSIDERANT que l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020, connue sous le nom de loi ASAP, relative à l'accélération et à la simplification de l'action publique, exempte les marchés publics de travaux d'une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable lorsque leur valeur estimée est inférieure à 100 000,00 euros H.T., cette disposition a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025,
CONSIDERANT que l'entreprise **IDEE-LIGHT** a toutefois été mise en concurrence avec une autre entreprise et il en résulte qu'elle présente une offre technique conforme et économiquement la plus avantageuse,
CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le programme pluriannuel de remplacement des luminaires dans les Ecoles primaires Georges Brassens, Joliot-Curie et maternelle Jacques Prévert 2.
CONSIDERANT que l'offre proposée par l'entreprise **IDEE-LIGHT** est satisfaisante, qu'elle connaît bien les sites, effectue les prestations dans les règles de l'art et donne satisfaction,
CONSIDERANT que ce contrat n°2025-009-T est conclu pour l'année 2025/2026, qu'il prendra effet à compter de sa signature et qu'il s'achèvera à la réception des ouvrages,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer le devis n°DE00002559 et ses Conditions Générales de Vente en date du 27/10/2025 (objet du présent contrat n°2025-009-T), proposé par l'entreprise **IDEE-LIGHT** sise siège social : 226, rue Gabriel Péri – 94400 VITRY-SUR-SEINE, pour un montant global et forfaitaire annuel de **84 166,66 € H.T.** soit **100 999,99 € T.T.C.**

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la ville pour l'année 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 25 novembre 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

Pour extrait conforme
Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

MAIRIE DE CROSNE (91)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

SAS IDEE LIGHT
226, Rue Gabriel Peri
94400 VITRY SUR SEINE
Tél : 0952518049

Devis	**Numéro** DE00002559
Date : 27/10/2025	

Code client	Date de validité	Mode de règlement
CL00139	26/11/2025	

N° de TVA Intracom :

MAIRIE DE CROSNE
BATIMENTS COMMUNAUX
13-15 Rue des Investisseurs
91560 CROSNE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
	Messieurs, Suite à notre entretien sur site du 04/ 02/ 2025, nous tenons à vous remercier de la qualité de votre accueil et de l'ensemble des informations et documents fournis. Veuillez trouver ci-après notre étude personnalisée pour le remplacement des luminaires d'éclairage des sites suivants : • Georges Brassens • Irène Jolio Curie • Jacques Prévert 2 -Les études d'éclairement correspondantes à chaque école pour chaque salles de classes. Nos engagements : Fourniture d'un matériel répondant aux dernières technologies et normes en vigueur. Résumé des prix notre offre : • Georges Brassens : 26448.66 Euros HT • Irène Jolio Curie : 33633.00 Euros HT • Jacques Prévert 2 : 24085.00 Euros HT École Georges Brassens Remplacement des luminaires des classes du RDC, par des équivalents à LED. Pose de détecteur de présence dans les classes pour la commande d'éclairage avec lumandar crépusculaire intégrer, couplé avec les boutons poussoirs des classes. . Dépose des appareillages d'éclairage en 1x36w à lampe néon de type T5. Évacuation en déchetterie des appareilles d'éclairage, et dépose des lampes fluorescente pour traitement et recyclage chez notre fournisseur. Fourniture et pose des nouveaux luminaires conformes à l'étude d'éclairement du fabricant. Et remplacement des tubes néon des luminaires des tableaux de classe par des tubes LED Universel. Classe 8:					

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
HORS BORDEREAUX	MASTER LEDtube HF 1200mm HO 20W865 T8 75 000h	2,00	U	37,00	74,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1.35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	6,00	H	50,00	300,00	
	Classe 9:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
HORS BORDEREAUX	MASTER LEDtube HF 1200mm HO 20W865 T8 75 000h	2,00	U	37,00	74,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1.35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	6,00	H	50,00	300,00	
	Classe 10:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
HORS BORDEREAUX	MASTER LEDtube HF 1200mm HO 20W865 T8 75 000h	2,00	U	37,00	74,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1.35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	6,00	H	50,00	300,00	
	Locale technique 10/11:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	2,00	U	10,00	20,00	
	Sylvania - Resisto 1500 IP66 52W 7600lm 840 MW avec détecteur	2,00	U	173,00	346,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	1,50	H	50,00	75,00	
	Classe 11:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
HORS BORDEREAUX	MASTER LEDtube HF 1200mm HO 20W865 T8 75 000h	2,00	U	37,00	74,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1.35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	6,00	H	50,00	300,00	
	Locale technique 11/ 12:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	2,00	U	10,00	20,00	
	Sylvania - Resisto 1500 IP66 52W 7600lm 840 MW avec détecteur	2,00	U	173,00	346,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	1,50	H	50,00	75,00	
	Classe 12:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
HORS BORDEREAUX	MASTER LEDtube HF 1200mm HO 20W865 T8 75 000h	2,00	U	37,00	74,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1.35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	6,00	H	50,00	300,00	
	Classe 13:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
HORS BORDEREAUX	MASTER LEDtube HF 1200mm HO 20W865 T8 75 000h	2,00	U	37,00	74,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1.35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	6,00	H	50,00	300,00	
	Classe 14:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
.61						
HORS BORDE REAUX	MASTER LEDtube HF 1200mm HO 20W865 T8 75 000h	2,00	U	37,00	74,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1 .35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1 .5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	6,00	H	50,00	300,00	
	Bibliothèque:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	13,00	U	10,00	130,00	
CR.II.6.1 .61	module 600 x 600	10,00	U	120,00	1 200,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1 .35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1 .5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	5,00	H	50,00	250,00	
	Salle informatique:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	11,00	U	10,00	110,00	
CR.II.6.1 .61	module 600 x 600	10,00	U	120,00	1 200,00	
	Détecteur de présence blanc 360°. Détection diamètre 24 m à 2.5 m de haut. 2 sorties éclairages (jour 1 et jour 2). Fonction auto ou semi auto. Alimentation 230V. Contacts 600w LED. IP40.	1,00	U	164,80	164,80	
CR.II.5.1 .35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	20,00	ML	7,50	150,00	
CR.II.7.1 .5	Bouton poussoir	1,00	U	25,00	25,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	5,00	H	50,00	250,00	
	Salle polyvalente:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	34,00	U	10,00	340,00	
CR.II.6.1 .61	module 600 x 600	10,00	U	120,00	1 200,00	
	LIT by Cardi - SPIKE Etanche tubulaire 1500 36W 4700lm 4000K 50000H IP65 IK10 ou équivalent	12,00	U	88,00	1 056,00	
HORS BORDE REAU	Detecteur de presence Maitre 1 Canal Faux plafond	3,00	U	136,00	408,00	
HORS BORDE REAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	12,00	U	18,00	216,00	
CR.II.5.1 .19	Câble U 1000 R2V 3 G 1,5 mm²	51,44	ML	3,10	159,46	
CR.II.5.1 .35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	50,00	ML	7,50	375,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
CR.II.2.2.2	Moulure plastique avec couvercle 32 x 12,5 mm	18,00	ML	4,50	81,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	5,00	U	25,00	125,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	16,00	H	50,00	800,00	
	Hall principal:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	14,00	U	10,00	140,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	16,00	U	120,00	1 920,00	
	LIT by Cardi - SPIKE Etanche tubulaire 1500 36W 4700lm 4000K 50000H IP65 IK10 ou équivalent	4,00	U	88,00	352,00	
HORS BORDEREAU	Detecteur de presence Maitre 1 Canal Faux plafond	3,00	U	136,00	408,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	12,00	U	18,00	216,00	
CR.II.5.1.35	Câble U 1000 R2V 5 G 1,5 mm²	46,00	ML	7,50	345,00	
CR.II.2.2.2	Moulure plastique avec couvercle 32 x 12,5 mm	12,00	ML	4,50	54,00	
CR.II.7.1.5	Bouton poussoir	3,00	U	25,00	75,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	16,00	H	50,00	800,00	
	Sous-total Georges Brassens				**26 448,66**	
	Ecole Irene Julio Curie					
	Remplacement des appareils d'éclairages existants de type 4 x18 W à lampe néon, et des luminaires tableaux 1x36 W en 120cm. Dépose des luminaires existants et évacuation en déchetterie. Les lampes fluorescentes seront déposées chez notre fournisseur pour traitement et recyclage. Fourniture et pose de panneau LED UGR19 - 4000K en 600 x600 mm pour l'ensemble des classes et des locaux de l'école. Pose de dalle plafond blanche en laine de roche afin de combler les emplacements des luminaires non remplacés, suite a l'étude d'éclairement.					
	Rez de Chaussée					
	Sanitaire professeur:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	1,00	U	10,00	10,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	1,00	U	120,00	120,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	1,00	U	25,00	25,00	
	Direction et salle d'attente:					

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	2,00	U	10,00	20,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	2,00	U	120,00	240,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle des professeurs:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	3,00	U	10,00	30,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	3,00	U	120,00	360,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	1,00	U	25,00	25,00	
	Debarras:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	2,00	U	10,00	20,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	2,00	U	120,00	240,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	1,00	U	25,00	25,00	
	Salle de classe 3-polyvalente:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	11,00	U	10,00	110,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	9,00	U	120,00	1 080,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	2,00	U	11,00	22,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	2,00	U	18,00	36,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	2,00	U	175,00	350,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Salle de classe 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	11,00	U	10,00	110,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	1,00	U	11,00	11,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	1,00	U	18,00	18,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	2,00	U	175,00	350,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Salle de classe 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	11,00	U	10,00	110,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	1,00	U	11,00	11,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
HORS BORDE REAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	1,00	U	18,00	18,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	2,00	U	175,00	350,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Hall d'entrée:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	6,00	U	10,00	60,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Sanitaire Garçons:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	14,00	U	10,00	140,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Préau:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	18,00	U	10,00	180,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	28,00	U	120,00	3 360,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	6,00	U	25,00	150,00	
	Sanitaire 2 professeur:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	1,00	U	10,00	10,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	1,00	U	120,00	120,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	1,00	U	25,00	25,00	
	Sanitaire Filles:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	14,00	U	10,00	140,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Rangement 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	1,00	U	10,00	10,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	1,00	U	120,00	120,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	1,00	U	25,00	25,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
	Hall et sas:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	4,00	U	10,00	40,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	4,00	U	120,00	480,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	4,00	U	25,00	100,00	
	Locaux stockage (non access x2):					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	4,00	U	10,00	40,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	4,00	U	120,00	480,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Rangement 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	1,00	U	10,00	10,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	1,00	U	120,00	120,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	1,00	U	25,00	25,00	
	Salle de détente:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	6,00	U	10,00	60,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	12,00	U	120,00	1 440,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	1er Etage					
	Salle d'activités 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	6,00	U	10,00	60,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	10,00	U	120,00	1 200,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	4,00	U	11,00	44,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle d'activités 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	4,00	U	10,00	40,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	2,00	U	11,00	22,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 3:					

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 4:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 5:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 6:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
	Salle de classe 7:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 8:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 9:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 10:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem.
	Salle de classe 11:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Salle de classe 12:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	16,00	U	10,00	160,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
	CoreLine Plafonnier LED 1200 SM136V G3 840 On/ Off UGR19 31W 4300lm 50000h L85 ou équivalent	4,00	U	175,00	700,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Rangement x2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	2,00	U	10,00	20,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	2,00	U	120,00	240,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Remise exceptionnel	1,00	U	-2 400,00	-2 400,00	
	Sous-total Irene Julio Curie				**33 633,00**	
	Ecole Jacques Prevet 2					
	Remplacement des appareils d'éclairages existants de type 4 x18 W à lampe néon					
	Dépose des luminaires existants et évacuation en déchetterie.					
	Les lampes fluorescentes seront déposées chez notre fournisseur pour traitement et recyclage.					
	Fourniture et pose de panneau LED UGR19 - 4000K en 600 x600 mm pour l'ensemble des classes et des locaux de l'école.					
	Pose de dalle plafond blanche en laine de roche afin de combler les emplacements des luminaires non remplacés, suite a l'étude d'éclairement.					

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem.
	Salle centre Loisirs Prim:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	11,00	U	10,00	110,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	9,00	U	120,00	1 080,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	3,00	U	11,00	33,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	3,00	U	18,00	54,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Préau 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	28,00	U	10,00	280,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	21,00	U	120,00	2 520,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	6,00	U	11,00	66,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	6,00	U	18,00	108,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	4,00	U	25,00	100,00	
	Reserve:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	7,00	U	10,00	70,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	4,00	U	120,00	480,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	3,00	U	11,00	33,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	3,00	U	18,00	54,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	1,00	U	25,00	25,00	
	Classe 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	15,00	U	10,00	150,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	7,00	U	11,00	77,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	7,00	U	18,00	126,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Classe 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	15,00	U	10,00	150,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	7,00	U	11,00	77,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem.
.23						
HORS BORDE REAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	7,00	U	18,00	126,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Salle Repos 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	4,00	U	120,00	480,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	4,00	U	11,00	44,00	
HORS BORDE REAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	4,00	U	18,00	72,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Sanitaire 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	2,00	U	11,00	22,00	
HORS BORDE REAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	2,00	U	18,00	36,00	
	Classe 3:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	15,00	U	10,00	150,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	7,00	U	11,00	77,00	
HORS BORDE REAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	7,00	U	18,00	126,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Préau 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	32,00	U	10,00	320,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	21,00	U	120,00	2 520,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	9,00	U	11,00	99,00	
HORS BORDE REAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	9,00	U	18,00	162,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	4,00	U	25,00	100,00	
	Direction:					

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	6,00	U	10,00	60,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	4,00	U	120,00	480,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Classe 4:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	12,00	U	10,00	120,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	4,00	U	11,00	44,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	4,00	U	18,00	72,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Classe 5:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	12,00	U	10,00	120,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	4,00	U	11,00	44,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	4,00	U	18,00	72,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Repos 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	4,00	U	120,00	480,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	4,00	U	11,00	44,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	4,00	U	18,00	72,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	2,00	U	25,00	50,00	
	Sanitaire 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	2,00	U	11,00	22,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	2,00	U	18,00	36,00	
	Classe 16 Brassens:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	12,00	U	10,00	120,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
CR.II.7.3.23	Boite de dérivation IP 555 80 x 80 x 45 mm	4,00	U	11,00	44,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	4,00	U	18,00	72,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	3,00	U	25,00	75,00	
	Classe 15 Brassens:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	8,00	U	120,00	960,00	
HORS BORDEREAUX	Cadre Saillie pour plafond type Ba13	8,00	U	33,00	264,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	4,00	U	25,00	100,00	
CR.B.1	Ouvrier hautement qualifié (heures et jours normalement travaillés comprenant ég	8,00	H	50,00	400,00	
	Circulation 1:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	2,00	U	10,00	20,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	2,00	U	120,00	240,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	4,00	U	25,00	100,00	
	Circulation 2:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	2,00	U	18,00	36,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	4,00	U	25,00	100,00	
	Circulation 3:					
CR.I.3.1	Dépose d'appareil d'éclairage fluorescent	8,00	U	10,00	80,00	
CR.II.6.1.61	module 600 x 600	6,00	U	120,00	720,00	
HORS BORDEREAUX	Panneau acoustique en laine de roche 60x60 - Face visible : voile peint en blanc (finition lisse)	2,00	U	18,00	36,00	
CR.II.7.2.7	Va et vient	4,00	U	25,00	100,00	
	Sous-total Jacques Prévert 2				**24 085,00**	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem.

Devis valable 1 mois. Prix TTC établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux ou de prix sera répercutée sur l'ensemble de l'offre. **Conditions d'acceptation** : À l'acceptation du devis, veuillez nous retourner un exemplaire avec la **mention "Lu et approuvé, bon pour accord"**. "En acceptant ce devis, le client reconnaît que les prix indiqués sont fermes et non négociables. Une fois le devis accepté, aucun changement de prix ne sera possible. Ce devis engage le client entièrement et irrévocablement.". **Modalités de paiement** : Un règlement de 30% TTC accompagnera cette acceptation, puis 30% en cours de chantier et le solde sera à régler à la livraison. Le solde sera à nous régler selon l'échéance accordée pour le paiement. **Assurance décennale** : L'assurance décennale obligatoire est souscrite auprès de la compagnie d'assurance MMA, située à Paris, et est valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	84 166,66	16 833,33

Total HT	84 166,66
Total TVA	16 833,33
Total TTC	100 999,99
Acomptes	0,00
Net à payer	100 999,99 €

Coordonnées bancaires société :
Banque : IDEE-LIGHT
RIB : 30002007420000005732P63
IBAN : FR1830002007420000005732P63
BIC : CRLYFRPP

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations de la société IDEE-LIGHT SAS, au 226 Rue Gabriel Péri, 94400 Vitry, et du Client dans le cadre de la réalisation de prestations électriques (ci-après « les Prestations ») proposées par notre Société. Toute commande de Prestations implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

2. FORMATION DU CONTRAT

Le Contrat est réputé formé dès l'acceptation de l'Offre par le Client. L'Offre est matérialisée par un devis établi par la Société IDEE-LIGHT et signé par le Client.
Les présentes CGV sont consultables sur simple demande et prévalent sur toute autre documentation.

3. OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

3.1. Maîtrise d'œuvre

La Société IDEE-LIGHT assure la maîtrise d'œuvre des Prestations. Elle décide seule des moyens à mettre en œuvre et de leur coordination avec les services du Client.

3.2. Exécution des Prestations

La Société exécute ses Prestations conformément :
- Aux exigences de l'Offre ;
- Aux usages de la profession et aux normes applicables ;
- Aux délais prévus dans l'Offre, sous réserve de réception du paiement initial et des conditions exceptionnelles (intempéries, force majeure, retard du Client, etc.).

3.3. Dispositions d'urgence

En cas d'urgence, notre Société est habilitée à prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires pour la sécurité des installations.

3.4. Documents du Client

Les documents relatifs aux engagements du Client envers des tiers n'augmentent ni ne réduisent l'étendue des obligations de la Société.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1. Collaboration et informations

Le Client s'engage à :
- Fournir un cahier des charges précis ;
- Collaborer pleinement avec la Société IDEE-LIGHT.
- Fournir accès aux moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation des Prestations
- Assurer la sécurité des locaux et prévenir tout risque éventuel lié aux matériaux dangereux.

4.2. Retard ou empêchement

Si un retard dans l'exécution des Prestations est causé par le Client, la Société IDEE-LIGHT ne peut être tenue responsable des frais supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

4.3. Assurances
Le Client doit souscrire à une assurance couvrant les risques potentiels liés aux Prestations.

5. NORME NFC 15100

Les prestations de travaux sont soumises à la norme NFC 15100, sauf stipulations contraires dans les présentes CGV ou accords spécifiques entre les parties.

6. RÉCEPTION

La réception des Prestations s'effectue à leur achèvement, à la demande de la Société IDEE-LIGHT. Le Client peut émettre des réserves ou refuser la réception sous certaines conditions, par écrit, dans les trois jours suivants. Toute réception libère notre Société IDEE-LIGHT de ses obligations contractuelles, sauf garanties légales.

7. GARANTIES

7.1. Garantie du Client
Le Client bénéficie d'une garantie contractuelle d'un an, couvrant la main-d'œuvre et les frais de déplacement. Cette garantie s'applique uniquement aux Prestations réalisées.

7.2. Garantie de paiement
Pour les Prestations dont le montant dépasse 15.000 euros, le Client doit garantir le paiement selon les modalités prévues par la loi (attestation de prêt ou cautionnement).

8. PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT – RETARD DE PAIEMENT

8.1 Tous nos tarifs s'entendent hors TVA. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la facturation. Le prix des Prestations est défini par l'Offre soumis à l'acceptation, datée et signée, du Client.

8.2 Les paiements doivent être effectués par chèque bancaire, virement ou traite, au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

8.3 . Les factures seront émises en fonction de l'avancement des travaux sur les sites, selon les situations de chantier. Elles seront déposées sur le logiciel Chorus Pro après validation et réception des travaux.

8.4 Le prix de la prestation a une durée de validité de 90 jours. Les prix, établis selon les conditions économiques existantes au jour de l'Accord, sont actualisables au-delà de cette durée selon l'application de la formule suivante :

P(m) = P(0)x(BT 47(m) / BT 47 (0)) - P(m) = prix actualisé et P(0) = prix initial lors de la remise de notre offre

BT 47(m) = index du mois de l'actualisation et BT 47(0) = index du mois d'établissement du prix initial

8.5 Les prix des câbles sont révisables à tout moment, non pas en fonction de l'indice BT 47, mais de la variation du coût de leurs éléments constitutifs (cours boursiers des matières premières).

8.6 En cas de variation à la hausse supérieure à 10% des indices de matériaux, au cours de l'exécution des travaux, les conséquences économiques de cette hausse sur les prix convenus ainsi que les mesures d'ajustement corrélatives feront l'objet d'un examen concerté entre le Client et la Société.

8.7 Aucune retenue de garantie ne s'applique à la Société.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

8.8 En cas de non-paiement à échéance, la Société pourra suspendre les Prestations dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable au maître de l'ouvrage restée infructueuse.

8.9 Sans préjudice de tout autre droit ou recours, en cas de retard ou de défaut de paiement total ou partiel de la facture au jour de la date d'échéance, le Client doit verser à la Société une pénalité de retard égale au taux de refinancement de la BCE (Sans pouvoir être inférieure à 0%) majoré de 10 points.

8.10 Le taux de l'intérêt sus présenté retenu est celui en vigueur au jour de l'échéance de lafacturation.

8.11 Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

8.12 Conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraine de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 60€ pour frais de recouvrement.

8.13 Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

9. ANNULATION

En cas d'annulation de la commande, le travail déjà effectué sera facturé à 100 % et le travail restant à 50 %.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DONNÉES PERSONNELLES

10.1. Propriété des documents
Les études, devis, plans et documents fournis par la Société IDEE-LIGHT restent sa propriété exclusive et ne peuvent être reproduits sans son autorisation.

10.2. Protection des données personnelles
Les données collectées par la Société IDEE-LIGHT sont nécessaires à l'exécution du contrat et seront utilisées dans le cadre de la gestion des relations avec le Client, conformément aux lois en vigueur sur la protection des données personnelles.

11. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles échangées dans le cadre de l'exécution du contrat sans consentement écrit.

12. RÉFÉRENCES COMMERCIALES

La Société IDEE-LIGHT se réserve le droit de mentionner le nom du Client dans ses références commerciales, sauf demande expresse contraire du Client.

13. RESPONSABILITÉ

13. 1 Lorsque la Société IDEE-LIGHT intervient pour des actions de raccordements électriques à la demande du Client, sur un matériel électrique fournit et posé par un autre prestataire (nommé « le Tiers ») avec lequel le Client a signé son contrat directement, alors ce Tiers est son seul partenaire contractuel dans le cadre de ce contrat. Il en résulte que la Société n'assume aucune obligation ni responsabilité à l'égard du Client au titre des défaillances du matériel électrique fournit par le Tiers au moment du raccordement. notre Société ne pourra voir sa responsabilité recherchée par le Client qu'au titre de sa Prestation à l'exclusion de de toute autre et de

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

toute autre intervention de tiers, pour du matériel fournit et posé par ses soins, et de sa maintenance, si ces Prestations ont été commandées par le Client à la Société, et s'il s'avère qu'elles sont défaillantes..

13.2 La responsabilité de notre Société ne pourra être engagée par le Client au titre des dommages résultant d'un mauvais fonctionnement de l'installation électrique imputable à un Tiers, ou d'actions d'un tiers sur l'installation ou d'intrusion extérieure dommageables pour l'installation du Client.

13.3 La Société sera exonérée de toute responsabilité si le dommage subi par le Client est dû à une mauvaise utilisation de l'installation électrique par le Client, ou à un incident, une panne, survenant sur les équipements du Client fournis et posés par un tiers.

13.4 La Société n'est tenue à l'égard du Client que d'une obligation de moyen pendant les heures et jours ouvrés de la Société.

13.5 Les Parties conviennent que la responsabilité de la Société ne peut être engagée que dans le cas d'une faute grave prouvée.

13.6 En aucun cas, IDEE-LIGHT ne pourra être tenue d'indemniser des préjudices indirects subis par le Client, tels que tout préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de données, trouble commercial, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou action dirigée contre le Client par untiers.

13.7 Au cas où la responsabilité de IDEE-LIGHT serait engagée au titre du Contrat pour un défaut de conformité reconnu, le droit à réparation de celui-ci serait celui d'un remplacement ou d'une remise en l'état, à l'exclusion de tout dédommagement.

13.8 Le Client reconnait que les clauses du présent Article constituent une condition essentielle, déterminante et justifiée de l'Accord, sans lesquelles ce dernier n'aurait pas été conclu.

14. FORCE MAJEURE

14.1 Si, en cas de force majeure, une des Partie est rendue incapable, en tout ou en partie, de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'Accord, à l'exception toutefois de l'obligation de payer les montants dus, alors les obligations de la Partie avisant d'un tel évènement seront suspendues.

14.2 Dans le cas où l'évènement de force majeure a une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, chacune des Parties peut résilier l'Accord par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

14.3 La Partie qui invoque la force majeure doit en aviser l'autre Partie dans les quarante-huit (48) heures après l'apparition des faits invoqués et doit tenir l'autre Partie informée de tous les développements importants. Cet avis doit raisonnablement fournir tous les détails de la force majeure et estimer le délai qui sera probablement requis pour y remédier.

14.4 Sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus, les coupures d'électricité, grèves totales ou partielles, séquestrations, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque cause que ce soit, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications des textes légaux ou réglementaires, et évènements indépendants de la volonté et du contrôle de la Société et empêchant l'exécution du Contrat.

15. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Jusqu'au parfait paiement du prix en principal et accessoires, qui seul emporte transfert de propriété, les fournitures, marchandises, quelles qu'elles soient, installées ou non, restent la propriété de IDEE-LIGHT et que

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_113-DE

jusque-là elles sont seulement remises à la garde du Client qui en assume tous les risques. A ce titre, il est interdit au Client d'en disposer pour les revendre les céder à titre de garantie ou de les transformer avant le paiement de l'intégralité de la créance due à notre Société. Le Client deviendra responsable des biens objets de la réserve de propriété dès leur remise matérielle et supportera les risques de perte, vol ou détérioration desdits biens ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner. Il s'engage à souscrire une couverture d'assurance telle que prévu à l'article 4.3 des CGV.16. RÉSILIATION

16. RESILIATION

Le Contrat peut être résilié de plein droit par l'une des Parties par lettre recommandée avec avis de réception en cas de manquement grave de l'autre Partie à ses obligations. Cette résiliation ne pourra être notifiée qu'après une mise en demeure de mettre fin au manquement constaté, adressés à la Partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception, restée plus de 30 jours infructueuse. La Société IDEE-LIGHT pourra conserver les sommes reçues par avance au titre du Contrat à titre d'indemnité.

17. LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil. Tout autre procédé prouvant l'accord des parties, notamment par l'émission d'un bon de commande conforme au devis. Toute modification du devis initial doit faire l'objet d'une acceptation expresse des deux parties.

Nom, prénom et Qualité du signataire :

☐ **Reconnait avoir pris connaissances des préstations CGV**

Date Signature et cachet du client